

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

OMPI/GRTKF/IC/2/2 Add.

ORIGINAL : anglais

DATE : 18 décembre 2001

F

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Deuxième session
Genève, 10 – 14 décembre 2001

ADDITIF CONCERNANT L'ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. L'annexe du document OMPI/GRTKF/IC/2/2, intitulé "Accréditation de certaines organisations", dresse la liste d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales qui ont demandé, avant le 15 octobre 2001, le statut d'observateur auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, conformément au règlement intérieur (voir le paragraphe 8 du document OMPI/GRTKF/IC/1/2).

2. L'annexe du présent document recense une organisation supplémentaire qui a demandé le statut d'observateur après le 15 octobre 2001.

3. Le comité intergouvernemental est invité à approuver la représentation à ses sessions de l'organisation visée dans l'annexe du présent document avec les organisations énumérées dans l'annexe du document OMPI/GRTKF/IC/2/2, intitulé "Accréditation de certaines organisations".

[L'annexe suit]

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
AYANT DEMANDÉ À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Le Centre néerlandais pour les peuples autochtones (NCIV)

Le Centre néerlandais pour les peuples autochtones (NCIV)

Le Centre néerlandais pour les peuples autochtones vise à promouvoir et à protéger les droits des peuples autochtones dans le monde entier et travaille dans ce domaine depuis plus de 30 ans. Dans la poursuite de cet objectif, le NCIV apporte aux peuples autochtones dans leur lutte globale pour la survie, aux niveaux local, national et international, une assistance technique, administrative, politique et financière. Le NCIV participe activement aux initiatives en faveur des droits de l'homme et des droits environnementaux qui ont une incidence sur la vie des peuples autochtones. Il coopère avec d'autres organisations non gouvernementales (ONG) pour venir en aide aux peuples autochtones et coordonner et promouvoir les stratégies en matière d'intervention d'urgence. Par ailleurs, le NCIV facilite activement les efforts des groupes de pression en faveur des peuples autochtones au sein des gouvernements et organismes européens et, en tant qu'ONG européenne, milite aussi en faveur de ces peuples. À cet égard, le NCIV suit également les positions néerlandaises et européennes dans les instances internationales afin d'exercer plus efficacement ses activités de mobilisation des pouvoirs publics.

Les principaux objectifs du NCIV peuvent être énoncés de la manière suivante :

1. Renforcer l'influence des peuples autochtones en travaillant aux niveaux local, national et international; promouvoir la reconnaissance et le respect de leurs droits; renforcer les liens entre ces différents niveaux d'action.
2. Améliorer la condition des femmes autochtones et souligner l'importance de leur contribution aux questions autochtones, telles que la conservation de la diversité biologique.
3. Surveiller et améliorer l'exécution des politiques néerlandaises et européennes concernant les peuples autochtones.
4. Sensibiliser le public et les décideurs aux questions relatives aux peuples autochtones.

Parmi les principales manifestations co-organisées par le NCIV en coopération avec les organisations locales de peuples autochtones figurent la Conférence du millénaire sur les peuples autochtones (2001), la première Conférence africaine sur les femmes autochtones (1998), la Conférence "Voices of the Earth" sur les peuples autochtones et le droit à l'autodétermination en pratique (1993) et la Conférence mondiale de Kari-Oca des peuples autochtones sur l'environnement et le développement (1992).

Personne à contacter :

Miriam Anne Frank
International Coordination & Lobby
The Netherlands Centre for Indigenous Peoples
Postbus 94098
1090 GB Amsterdam
Pays-Bas
Tél. : ++31 20 693 8625
Tlcp. : ++31 20 665 2818
Mél. : reachmiriam@hotmail.com

Site Web : www.nciv.net

S'il est accrédité, le NCIV sera représenté par Mme Miriam Anne Frank.

[Fin de l'annexe et du document]